Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION 2009/935/JAI DU CONSEIL

du 30 novembre 2009

établissant la liste des États et organisations tiers avec lesquels Europol conclut des accords

(JO L 325 du 11.12.2009, p. 12)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016	L 135	53	24.5.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2009/935/2017-02-17/fra